à Saint-Molf, le 13 octobre 2021

Le Maire de Saint-Molf

à

Chambre Régionale des Comptes

25 rue Paul Bellamy

44000 NANTES

A l'attention de Monsieur Bertrand DIRINGER

Objet : votre rapport d'observations provisoires

Monsieur,

À la suite du contrôle opéré par vos services sur les comptes et la gestion de la commune de Saint-Molf, vous nous avez fait parvenir votre rapport d'observations provisoires dont vous trouverez ci-dessous des éléments de réponse ainsi que dans le corps du rapport où nous avons émis des observations en bleu.

Je voulais tout d'abord vous remercier pour le délai complémentaire que vous nous avez accordé : la taille de notre commune ne permet pas d'avoir la réactivité que vous êtes en droit d'attendre de collectivités plus importantes.

La philosophie générale de votre rapport n'est pas une surprise : je connais la fragilité de la situation financière de la commune (je vous rappelle que je suis titulaire d'un executive MBA et que j'ai exercé toute ma carrière professionnelle en qualité de financier, j'assure par ailleurs la 1ère vice-présidence de Cap Atlantique en charge des finances).

J'attendais de votre part une analyse objective de la situation ainsi qu'un certain nombre de recommandations.
Si votre rapport énonce un certain nombre de faits objectifs dont nous avions connaissance, il comporte également quelques opinions dont je vous laisse la paternité mais aussi des leçons (comme un maître à son élève) ainsi que des jugements (je me suis posé la question de savoir si le rapport n'était pas le réquisitoire d'un procureur).

Je vous rejoins totalement sur le principe que la situation financière de la commune est fragile, en revanche là où vous stigmatisez la responsabilité de la commune et des élus et leur potentielle impéritie, moi je fais une analyse différente.

Tout d'abord sur la méthode, vos analyses et observations sont le fruit du logiciel d'analyse financière que vous utilisez et qui, à la lecture de votre rapport, semble infaillible et irréfragable. La connaissance de la commune que nous avons (agents et élus) contredit ces analyses même si la démonstration n'est pas toujours simple.

Vous utilisez régulièrement des comparaisons avec des communes de même strate (taux d'impositions, rapport des charges de personnel sur les charges de fonctionnement), vous disposez effectivement de données permettant de faire des comparaisons mais ne détaillez pas en quoi les situations sont effectivement comparables (à titre d'exemple, Saint-Molf externalise très peu de services à l'extérieur ce qui rend peu pertinentes les comparaisons avec des communes de même strate externalisant beaucoup (cantine scolaire, entretien des espaces verts…).

D'une façon générale, vous constatez les « effets » (taux d'augmentation des dépenses supérieur à celui des recettes – importance du dernier emprunt – capacité d'endettement de la commune) sans toujours prendre en compte les causes.

Lors de l'entretien de fin de contrôle, nous vous avons fait part d'un certain nombre de faits démontrant que les causes sont loin d'être de l'unique responsabilité de la commune :

- Base d'imposition datant de 1973 qui sont inadaptées (1 % d'augmentation de taux génère 6 000 € de recettes).
- Les causes de l'augmentation des coûts de fonctionnement relèvent de raisons exogènes que vous reconnaissez dans votre rapport (fin des emplois aidés qui génèrent immédiatement un renchérissement des coûts pour le même service à la population – surcroît de réglementations diverses imposant de plus en plus de contrôles à la charge des communes (à titre d'exemple l'obligation pour la commune d'acheter un dispositif « stop chute » sur un ascenseur qui sert deux fois par mois pour un coût de 9 990 €).
- Diminution de la DGF qui a été heureusement compensée par une dynamique des bases dans notre commune.
- Très généralement de nombreuses dépenses imposées par l'État que nous subissons (révision du PLU en cours imposée par un nouveau SCOT reprenant les dernières lois en matière d'aménagement).
- L'emprunt DEXIA au taux de 4,90 % pèse sur nos comptes sans qu'il ne nous ait jamais été possible de le renégocier, malgré nos multiples tentatives.

Nous avons également attiré votre attention sur une maîtrise vertueuse de nos charges :

- Indemnités des élus du nouveau municipe volontairement réduites (de 23 % par rapport à la règle) conduisant à une économie de plus de 110 000 € sur le mandat.
- En matière de gestion du personnel : nous avons le souci permanent d'optimisation, les recrutements récents et en cours (fusion des postes de coordination enfance jeunesse et de direction de l'action sociale – directeur des services techniques sur un grade inférieur – remplacement d'une Atsem par la voie de la mobilité interne et poste non remplacé à l'équivalence) entraînent des économies certaines et sont dans la poursuite de ce que fait la commune depuis de nombreuses années, contrairement à l'assertion émise de l'augmentation significative des effectifs de la commune, nous pensons que cette progression est restée limitée et surtout adaptée au plus près des besoins réels de la population depuis 2016 :
    - Saint-Molf a la chance de bénéficier d'une croissance démographique soutenue par rapport aux communes du territoire (+ 9 % entre 2016 et 2021) mais cela implique une augmentation mécanique des demandes d'urbanisme et des actes d'état civil, notamment. L'augmentation du temps de travail des agents en mairie a été inévitable mais nous l'avons modérée en réduisant les horaires d'ouverture au public, permettant aux agents de disposer de temps de travail plus efficaces sur les dossiers de fond)

Vous appelez de la part de la commune des mesures fortes de nature à améliorer notre marge brute :

- Le levier fiscal que vous suggérez a été pris en compte et le conseil municipal a validé l'augmentation de 1 % des taux de taxes sur le foncier bâti et non bâti en 2021, nous ne manquerons pas de poursuivre l'effort (en particulier sur la piste des résidences secondaires).
- Sur la facturation des services à la population, les commissions en charge s'efforcent d'optimiser les ressources : une augmentation significative du prix de la cantine scolaire a été appliquée dès septembre 2021 sachant que pour d'autres services l'appréciation du coût des prestations serait contre-productive puisqu'elle entraînerait une baisse de fréquentation, les recettes diminueraient alors sans diminution des charges.

En filigrane, vous suggérez que la commune se rapproche de l'intercommunalité pour substituer à la commune la communauté d'agglomération. Le nouveau pacte financier et fiscal sur lequel travaille Cap Atlantique vise à davantage de solidarité au profit des communes à faibles ressources mais rien n'est encore acté.

Je vous sais gré de bien vouloir prendre en compte ces observations de la commune sur votre rapport d'observations provisoires.

Vous l'aurez compris, votre rapport définitif nous permettra non seulement de renforcer notre discours, constant ces dernières années, auprès de la communauté d'agglomération pour que celle-ci renforce son aide aux communes fragiles, mais également de disposer d'un argument sérieux à l'appui de l'adoption de futures nouvelles mesures impopulaires comme les augmentations de tarifs et de taux de fiscalité, et enfin d'attirer l'attention des parlementaires sur la condition des communes comme la nôtre qui ne sont pas maîtresses de leur survie en raison des contraintes extérieures qui ne dépendent pas d'elles.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations cordiales.

MAIRIE DE ST MOLF 44 (Loire-Atlantique)

Le Maire de Saint-Molf
Hubert Delorme

Mairie - 1 rue des Épis - 44350 SAINT-MOLF - www.mairie-saint-molf.fr
Tél : 02.40.62.50.77 - Fax : 02.40.62.50.53 - accueil@saintmolf.fr